



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 39848

Texte de la question

Compte tenu de l'importance des charges supportées par les automobilistes et motocyclistes (achat, assurance, équipement...), ces derniers ne peuvent souvent investir dans des équipements de sécurité (sièges pour enfants ou casques) de qualité. M. Michel Terrot demande donc à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie si une baisse du taux de TVA appliqué à ces équipements serait de nature à améliorer la sécurité des conducteurs et de leurs passagers.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage le souci exprimé d'améliorer la sécurité routière et de réduire le nombre d'accidents de la circulation, notamment chez les jeunes. Mais la réduction du taux de la TVA sur certains équipements ne paraît pas le moyen le mieux adapté pour atteindre cet objectif.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39848

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2000, page 134

Réponse publiée le : 3 avril 2000, page 2169